

## **DEC140805DAJ**

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100164DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Noël Verpeaux aux fonctions de directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR),

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les conventions d'application des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les conventions avec les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche concernant la définition des partenariats.

**Art. 2.** - La décision DEC100200DAJ du 8 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de la DASTR, est abrogée.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs